

FICHE D'ANALYSE

ENREGISTREMENT: 1402

ETAT-MAJOR
DES
ARMÉES

MISE A LA LECTURE

MISE A LA SIGNATURE

DATE: 30-10-92

BUREAU :
Emploi 3

OFFICIER PRODUCTEUR :
Colonel ERLINGER

N° DE TÉLÉPHONE
VISA DU CHEF DE DIVISION
DECLASSIFIÉ par décision
du ministre de la Défense
CLASSEMENT :

N° 000574 du 09 FEV 2021

• ANALYSE :

objet = directives pour notre AD à KICALI

à la suite de la visite à Kigali du Général QUENOT un "demi-général" va être mis en place par le ministre de la coopération (branche L) dans le cadre de l'article 9 du décret fixant les attributions du CFMA nous adressons à votre AD des directives pour l'emploi de ce détachement du Génie.

Le Colonel Alain MICHAUD
Chef de la section
de la Division

• REMARQUES DU CHEF DE DIVISION :

VU CHEF EMP

petite correction a faire - fait

scots

Neu pensait. Meus ai n'avaus pas été contactés sur l'opportunité de cette mission, pp m'allait impossible de ne pas donner des directives à notre AD - ces documents partent ce jour

• DESTINATAIRES : Je vous informe de ces directives moi-même - Général, chef de la division emploi

NOMBRE DE SIGNATURES ▶ A

VU MICHAUD

• PIÈCES A L'APPUI :

CNE

VU CHEF EMP

Vu Signe

• ACCORDS

ORGANISME CONSULTÉ	DATE	OBSERVATIONS	SIGNATURE
		Conserve soigneusement le brouillon donné pour modèle de rédaction à B3, et si il apparaît, dans les directives données au colonel Cresset, qu'il lui appartient de donner des directives.	
		Je ne vous envoie pas un tel aux AE.	

Le Colonel MICHAUD

170